

Mandataire

ROGER MARTIN PROMOTION

7 rue Louis Neel

21000 DIJON



Octobre 2022

Dossier réalisé par :



Faune Flore & Environnement

Représenté par Marie Bénévise, Ingénieur Ecologue – 9 rue du Soleil Levant - 39290 Archelange
Téléphone : 06 01 81 63 45 / E-mail : fauneflore.environnement@gmail.com

SOMMAIRE

1. Présentation et contexte de l'étude.....	1
2. Méthode.....	2
3. Présentation du contexte écologique	2
3.1. Zones d'intérêt patrimonial.....	3
3.2. Périmètres de protection à valeur réglementaire.....	4
3.3. Synthèse des périmètres d'espaces naturels les plus proches du projet	5
4. Résultats par groupes d'espèces/habitats	6
4.1. Habitats/Flore.....	6
4.1.1. In Situ.....	6
4.1.2. Bibliographie.....	7
4.2. Oiseaux	8
4.2.1. Bibliographie.....	8
4.2.2. In situ	8
4.3. Chauves-souris.....	9
4.3.1. Bibliographie.....	9
4.3.2. In situ	9
4.4. Amphibiens.....	10
4.4.1. Bibliographie.....	10
4.4.2. In situ	10
4.5. Reptiles.....	10
4.5.1. Bibliographie.....	10
4.5.2. In situ	11
4.6. Insectes.....	11
4.6.1. Bibliographie.....	11
4.6.2. In situ	13
4.7. Mammifères (hors chauves-souris).....	14
4.7.1. Bibliographie.....	14
4.7.2. In situ	15
4.8. Influence de la mare.....	15
5. Analyse, préconisations.....	15
6. Conclusion	18
7. Bibliographie.....	19



Liste des figures

Figure 1 - Situation actuelle (réalisée par un géomètre)	1
Figure 2 - Plan de masse du projet	1
Figure 4 - Parc arboré sud-est	2
Figure 3 - Parc arboré nord-est	2
Figure 5 - Synthèse des périmètres d'inventaire et de protection recensés dans le périmètre d'étude éloigné	5
Figure 6 - Localisation du site au sein des corridors écologiques locaux	7
Figure 7 - Vue sur la cahute en pierre située au sud-ouest de l'emprise du projet	9
Figure 8 - Vue sur vieux arbres dépérissants (partie sud)	12
Figure 9 - Vue sur la cahute et sa végétation	16

Liste des tableaux

Tableau 1 - Récapitulatif de tous les statuts de protection et de conservation existants par groupe d'espèce aux échelles nationales et internationales.....	6
Tableau 2 - Synthèse des périmètres répertoriés aux alentours du projet	5



GLOSSAIRE

Convention de Berne (ou Convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe) : Traité signé en 1979, il met l'accent sur la conservation des espèces menacées, la notion d'habitat naturel et sur la coopération entre les Etats signataires.

Cette convention définit trois annexes selon le statut des espèces concernées :

- L'**annexe I** et l'**annexe II** répertorient les espèces de la flore et de la faune qui font l'objet d'interdictions d'exploitation et de dégradation,
- L'**annexe III** liste quant à elle les espèces de la faune sauvage pour lesquelles une exploitation est autorisée mais réglementée (ex : périodes d'exploitation, techniques de capture sélectives...).

Convention de Bonn : Cette convention, signée en 1979 à Bonn, vise à protéger à l'échelle mondiale les espèces migratrices de la faune sauvage, c'est-à-dire les espèces dont une partie de la population migre au-delà d'une limite nationale pour une partie de l'année.

L'**annexe I** de cette convention impose la stricte protection d'une liste d'espèces qui sont considérées comme étant en danger.

L'**annexe II** impose quant à elle la mise en place de mesures permettant l'amélioration de l'état de conservation défavorable d'une liste d'espèces ainsi que des mesures de gestion.

Convention de Washington : « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction » (CITES). Cette convention règlemente le commerce international des espèces et de tout produit dérivé pour s'assurer la survie de celles-ci.

CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) : instance de spécialistes, placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional, qui peut être consultée pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional.

Déterminant de ZNIEFF : Des espèces sont dites « déterminantes de ZNIEFF » car font parties d'une liste d'espèces à forte valeur patrimoniale élaborée à partir de critères tels que le statut légal des espèces et un ensemble de critères écologiques (rareté, degré de menace, endémisme...). Leur présence justifie la désignation d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Directive « Habitats » : Directive n°92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages (JOCE du 22/07/92)

- **Annexe I** : Définition des habitats d'intérêt européen (certains classés prioritaires) qui induisent par leur présence la désignation de ZSC (Zones Spéciales de Conservation)
- **Annexe II** : Définition des espèces d'intérêt européen (certaines classées prioritaires) qui imposent la désignation de ZSC par leur présence
- **Annexe IV** : Définit les espèces animales et végétales devant faire l'objet de mesures de protection stricte
- **Annexe V** : Cette annexe définit les espèces dont le prélèvement sous quelque forme que ce soit est réglementé (cueillette, chasse, ...).



Directive « Oiseaux » : Directive n°2009/147/CE remplaçant la directive n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

- **Annexe I** : Définit les espèces d'oiseaux qui font l'objet d'une protection spéciale et qui induisent la création de ZPS (Zones de Protection Spéciales).
- **Annexe II** : Regroupe les espèces d'oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces.
 - **1^{ère} partie** : les 24 espèces faisant parties de ce sous-chapitre peuvent être chassées dans la zone d'application de la directive Oiseaux.
 - **2^{ème} partie** : les 48 espèces de ce sous-chapitre ne peuvent être chassées que sur le territoire des Etats membres pour lesquelles elles sont mentionnées.

INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) : organisme gérant et diffusant en ligne les informations sur le patrimoine naturel terrestre et marin en France métropolitaine et en outre-mer.

Liste Rouge Européenne, Liste Rouge Mondiale, Liste Rouge Nationale, Liste Rouge Régionale : Ces listes identifient les degrés de menace pesant sur des espèces de la faune et de la flore à différentes échelles de territoires (voir définition « UICN »).

- **RE** : Espèce disparue

Espèces menacées de disparition :

- **CR** : En danger critique
- **EN** : En danger
- **VU** : Vulnérable

Autre catégorie :

- **NT** : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
- **LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
- **DD** : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
- **NA** : non applicable (espèce non soumise à évaluation car **(a)** introduite après l'année 1500, **(b)** présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, **(c)** régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou **(d)** régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)
- **NE** : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste Rouge).

LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) : association ayant pour *leitmotiv* la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent. Elle réalise de nombreuses actions de sensibilisation, de collecte de données... avec ses membres, abonnés, donateurs et tout bénévole souhaitant participer.

Protection Nationale : Réglementation nationale fixant la liste des espèces protégées sur tout le territoire français. Les espèces faisant l'objet de cette protection le sont intégralement par la législation française au titre de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et du décret d'application n°77-1141 du 12 octobre 1977.

Protection Régionale : Réglementation régionale fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire concerné. Cette protection a même valeur que la protection nationale.



Réseaux Natura 2000 : Définition du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : « Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques ».

Ces sites naturels sont ceux définis via les Directives Oiseaux et Habitats : les ZSC et ZPS.

Statut de conservation : Statut informant du degré de menace pesant sur l'espèce concernée (information fournie par les listes rouges établies par l'UICN).

Statut de protection : C'est un statut réglementaire qui confère à une espèce une protection stricte (tant sur les individus même que sur leurs habitats de vie). Il interdit toute atteinte à l'espèce visée (destruction, capture). Un dossier de demande de dérogation doit être établi si toute atteinte ne peut être évitée dans le cadre d'un projet.

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature. C'est une Organisation Non Gouvernementale mondiale consacrée à la cause de la conservation de la nature. Elle définit plusieurs degrés de risque pour les espèces de la faune et de la flore qui sont détaillées dans les « Listes Rouges » mondiales, européennes, nationales et régionales.

		Flore (ou habitats naturels si spécifiés)	Faune			
			Avifaune	Mammifère	Amphibiens/ Reptiles	Entomofaune
Statuts de protection*	PN ¹	1995	1981-1999 2009	2007	2021	2007
	DH DO	1992, annexes I (flore et habitats naturels), II et IV	1979, annexe I	1992, annexes II et IV	1992, annexes II et IV	1992, annexes II et IV
	C. Berne C. Bonn		1979	1979	1979	1979
	C. Wash	1973	1973	1973	1973	1973
Statuts de conservation*	LRN ²	1995	2016	2017	2015	2014/2016
	LRM			1996	1996	1996
	LRE		2004			2010
	LRR	Coordination CBN-BP (à venir)	2015	2014	2014	2014/2015
	DZ ³	2009, flore et habitats naturels	2009	2009	2009	2009

Tableau 1 - Récapitulatif de tous les statuts de protection et de conservation existants par groupe d'espèce aux échelles nationales et internationales.

¹ PN : Protection Nationale ; PR : Protection Régionale ; DH : Directive « Habitats » ; DO : Directive « Oiseaux » ; C. Berne/Bonn : Convention de Bern/Bonn ; C. Wash ; Convention de Washington

² LRN, LRM, LRE, LRR réciproquement Liste Rouge Nationale, Mondiale, Européenne, Régionale

³ DZ : Déterminant ZNIEFF



1. PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'ETUDE

La société ROGER MARTIN PROMOTION envisage le réaménagement de l'ancienne clinique de Fontaine-lès-Dijon, qui se trouve au sein d'un espace boisé avec d'anciennes dépendances qui seront conservées et réhabilitées.

Après une première instruction, les services de l'Etat demandent des précisions quant aux « enjeux potentiels liés à la présence de la mare et du secteur boisé situés juste en face du site du projet (biodiversité, avifaune, petite faune...) ».

Ils demandent également que soient précisées les mesures ERC adaptées, notamment pour la phase travaux de 34 mois annoncée dans le dossier.

Pour une meilleure compréhension de l'analyse qui va suivre, voici ci-dessous des illustrations avant/après des aménagements en place/prévus :



Figure 1 - Situation actuelle (réalisée par un géomètre)



Figure 2 - Plan de masse du projet



Les espaces arborés sud-est et nord-est sont tous deux des espaces d'intérêt paysager ou écologique (EIPE). Il ne doit donc pas y avoir de changement de destination de ces espaces dans le cadre du projet. Il se trouve que ceux-ci sont préservés comme le montre la figure 2.



Figure 4 - Parc arboré sud-est



Figure 3 - Parc arboré nord-est

L'étude et les analyses qui suivent se basent sur cet avant-projet pour définir les impacts et les mesures à mettre en œuvre pour intégrer le projet dans son environnement et auprès des enjeux locaux.

2. METHODE

Pour réaliser cette note écologique, il a été mené :

- une recherche bibliographique sur les données faunistiques et floristiques recensées à l'échelle communale (Base Fauna de la SHNA) mais aussi dans les périmètres de protection et d'inventaire situés dans un rayon de 5 km autour du projet, pour prendre en considération les espèces à grande capacité de déplacement (les bases de données de la DREAL et de l'INPN ont été consultées),
- deux visites de site les 04 et 05 octobre 2022 afin d'estimer le type d'usage qu'ont les espèces animales des habitats composant le site d'étude. Les conditions météorologiques ont été plutôt favorables pour permettre la détection d'un maximum d'individus selon les groupes prospectés :
 - pour les insectes, reptiles, flore et habitats favorables : 15 degrés à 16h00, vent faible, soleil avec quelques nuages ;
 - pour les oiseaux : 8 degrés à 8h00, vent nul, ciel couvert et temps humide (brume).
- il a également été recherché tout élément paysager présentant un intérêt pour le repos, la reproduction, l'alimentation des espèces animales (cavités arboricoles, nids, terriers, amas de cailloux, de branchages, ...).

Il n'a pas pu être mené d'inventaires en pleine période de reproduction de la faune, ce biais est intégré à l'analyse qui suit.

3. PRESENTATION DU CONTEXTE ECOLOGIQUE

De nombreuses conventions, directives et autres accords mondiaux, européens, nationaux et régionaux s'attachent à protéger des espaces et des espèces végétales et animales qui, de part leur complexité ou leur rareté, se trouvent sensibles aux aménagements du territoire.



Ainsi, un même espace peut faire l'objet de plusieurs protections, réglementaires ou non, du fait de la présence d'enjeux différents (zones humides, couloir de migration, habitats d'intérêt communautaire,...).

La DREAL Bourgogne Franche-Comté met à disposition du grand public une base de données rassemblant, sous forme de cartes interactives, tous les enjeux et périmètres protégés présents sur le territoire régional⁴.

Dans les pages suivantes sont présentées les différentes protections et réglementations qui sont référencées au plus près du projet (dans un périmètre d'environ 5 km de rayon⁵).

3.1. ZONES D'INTERET PATRIMONIAL

Certains espaces ou périmètres n'ont pas de valeur réglementaire, mais ils permettent de prendre en compte les enjeux d'intérêt patrimonial qu'ils identifient dans les projets d'aménagement ou de gestion des territoires.

On peut ainsi trouver sur le territoire national :

- **Les ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique**

Non opposables aux tiers en tant que tels, il est toutefois nécessaire de consulter ces inventaires lors de l'élaboration de tout projet.

Ces zones sont de deux types :

- *La première (type I), d'une superficie fréquemment limitée, se situe souvent au cœur d'une ZNIEFF de type II couvrant un territoire plus vaste. La ZNIEFF type I correspond à une ou plusieurs unités écologiques homogènes qui représentent des secteurs particulièrement riches vis-à-vis de la biodiversité régionale.*
- *La ZNIEFF de type II correspond quant à elle à une vaste zone naturelle peu modifiée ou riche, ou qui présente un intérêt biologique potentiel important. Cette zone peut donc inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Elle présente une cohérence écologique et paysagère intéressante.*

→ Plusieurs périmètres de type ZNIEFF I et une de type Znieff II sont répertoriés dans un rayon de 5 km autour du projet. Ils sont synthétisés dans le tableau 2 page 5.

- **Les zones humides répertoriées**

→ D'après le porter à connaissance de la DREAL, aucune zone humide n'est identifiée aux abords de la zone d'étude. Une mare est toutefois présente au-delà des limites nord de l'emprise du projet.

- **Les ENS : Espace Naturels Sensibles**

Ces espaces correspondent à des sites naturels riches écologiquement (faune, flore, géologie...) et au niveau paysager.

Ces sites sont la plupart du temps fragiles et/ou menacés. Ils bénéficient toutefois d'une protection légale tout en ayant nécessairement besoin d'actions de sauvegarde.

→ Aucun ENS n'a été recensé par la DREAL à proximité du site d'étude.

⁴ http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/Nature_Paysage.map

⁵ Ce périmètre est appelé « périmètre d'étude éloigné ». Il a pour but de prendre en compte les espèces observées sur d'autres sites, car du fait de leur forte capacité de déplacement (oiseaux, grands mammifères, ...), elles pourraient être amenées à interagir avec le site d'étude.



Le réseau Natura 2000

- Les Zones Spéciales de Conservation et Zones de Protection Spéciales

Afin de maintenir une cohérence entre l'ensemble des éléments d'un territoire ainsi désigné, les ZSC englobent tous les enjeux du territoire : cohérence paysagère (corridors écologiques, réseaux de bocages) ; interactions entre les espèces...

Ces zones font l'objet de mesures de protection et de gestion afin de maintenir et d'améliorer l'état de conservation des espaces et des espèces. Dans un souci de cohérence avec les activités humaines du secteur, ces mesures prennent en compte les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales.

Les ZPS ont pour objectifs de maintenir les populations d'oiseaux concernées, limiter les impacts des activités humaines sur leurs espaces de vie et faciliter les migrations à l'échelle européenne.

→ Aucune ZPS ou ZSC ne se trouve dans le périmètre éloigné de l'étude.

- **PNN/PNR : Parc Naturel National/Régional**

La définition de PNR permet la reconnaissance de l'intérêt remarquable d'un espace naturel. Les gestionnaires de ces espaces ont pour principales missions de protéger et gérer les enjeux du site, participer à l'aménagement et au développement économique et socio-culturel du territoire, et sensibiliser et informer le public sur ses enjeux.

→ Aucun PNR n'a été recensé dans un rayon de 5 km autour du projet selon la DREAL.

- **RNN/RNR : Réserves Naturelles Nationales/Régionales**

Ces espaces naturels protègent des milieux très spécifiques et sont représentatifs de la richesse d'un territoire.

Les objectifs généraux de gestion dont font l'objet ces espaces sont la conservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national mais aussi les biotopes et les formations spéléologiques, géomorphologiques et géologiques remarquables.

Il existe deux types de réserves naturelles :

- l'une est nationale, prononcée par décret afin de permettre la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale ou pour assurer la préservation d'éléments remarquables et d'intérêt national du milieu naturel ;
- l'autre est régionale, et permet, par l'initiative du conseil régional ou du fait d'une demande de la part de propriétaires fonciers, de classer et protéger des espaces qui présentent un intérêt environnemental (faune, flore, habitat).

→ D'après le porter à connaissance de la DREAL, aucune RNN ou RNR n'est recensée au sein du périmètre éloigné d'étude.

- **APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**

La classification de site en APPB donne autorité au préfet d'interdire des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux concernés : mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, ...qui sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

→ D'après le porter à connaissance de la DREAL, deux APPB se trouvent dans le périmètre éloigné d'étude. Ils visent à protéger des habitats du Hibou Grand-duc et des habitats d'espèces patrimoniales d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux.



3.3. SYNTHÈSE DES PÉRIMÈTRES D'ESPACES NATURELS LES PLUS PROCHES DU PROJET

Tableau 2 - Synthèse des périmètres répertoriés aux alentours du projet

Référence	Intitulé	Distance avec le projet
Znieff I 260015453	Pelouses et friches du plateau d'Hauteville et Ahuy	2,85 km
Znieff I 260030392	Forêt et pelouses de Plombières	2,60 km
Znieff I 260015066	Parc De La Fontaine Aux Fées	1,40 km
Znieff I 260030391	Lac et carrière du Lac Kir	2,00 km
Znieff II 260014993	La Montagne dijonnaise de la Vallée de l'Ognon à la Vallée de l'Ouche	1,40 km
APPB FR3800333	Parc De La Fontaine Aux Fées	1,40 km
APPB FR3800964	Corniches Calcaires Du Département De La Côte D'Or	2,50 km

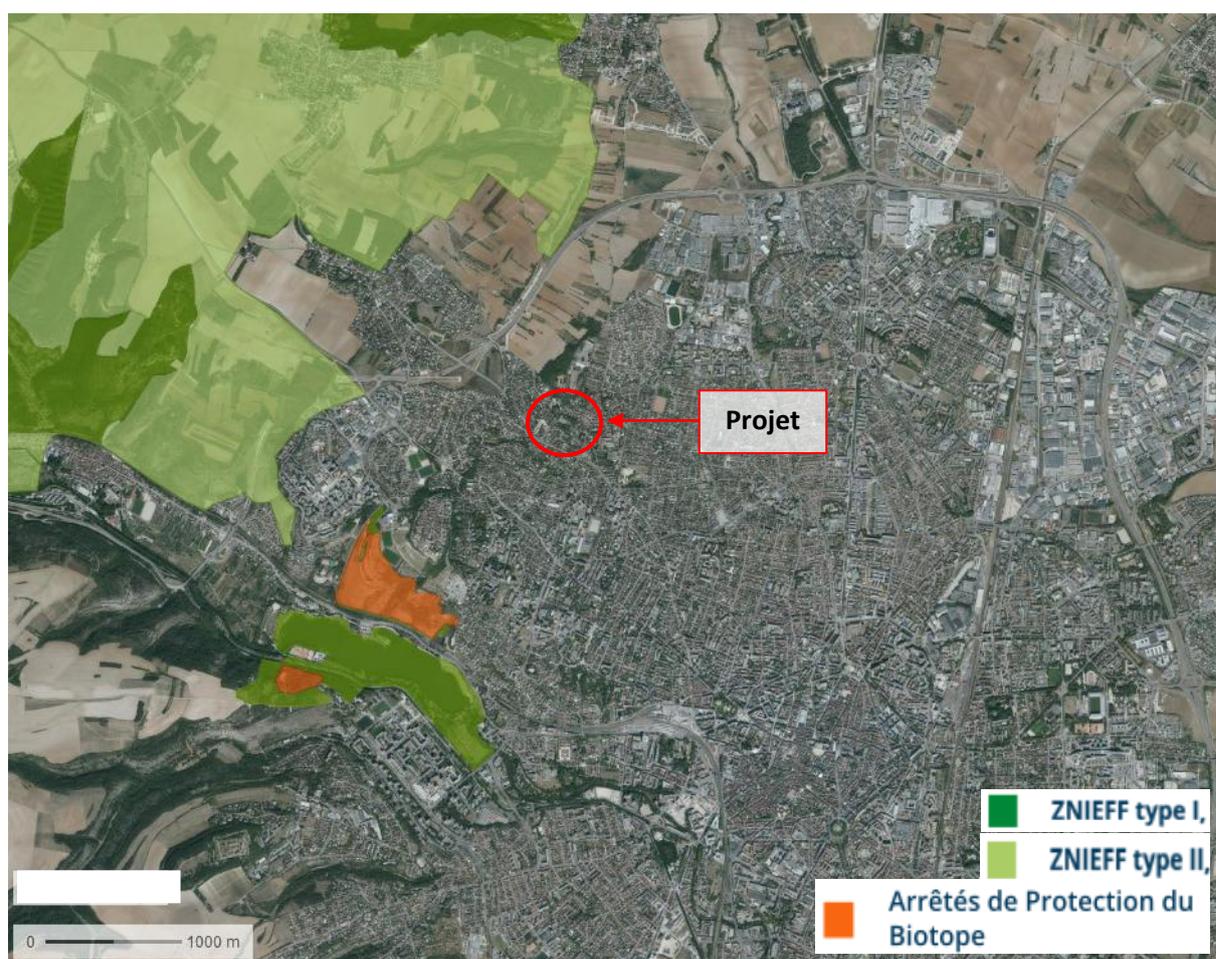


Figure 5 - Synthèse des périmètres d'inventaire et de protection recensés dans le périmètre d'étude éloigné

Les données présentées ci-après sont donc issues des listes d'espèces recensées dans le cadre du classement des périmètres d'inventaire et de protection locaux ; mais aussi de la base de données Base Fauna de l'association SHNA. Cette base est une plateforme de centralisation des observations naturalistes réalisées par des professionnels et des amateurs au fil des années, validées en tant que de besoin par des experts.

Cette base de données peut être exploitée à l'échelle communale, comme c'est le cas dans cette étude.

Toutefois, à l'échelle d'un territoire communal, plusieurs types d'habitats peuvent être rencontrés, et donc autant d'espèces inféodées à ces milieux, sans qu'elles ne soient obligatoirement représentatives du site d'étude.



C'est pourquoi les espèces patrimoniales recensées ont été analysées en fonction de leur écologie et des habitats qu'elles fréquentent, en comparaison des habitats qui se trouvent au sein du site d'étude.

Selon cette analyse, elles y sont de ce fait considérées comme potentielles ou non.

4. RESULTATS PAR GROUPES D'ESPECES/HABITATS

4.1. HABITATS/FLORE

4.1.1. IN SITU

Le site de l'ancienne clinique est composé de plusieurs bâtiments, tous bien cloisonnés. Les accès ont été condamnés, les fenêtres également. Des parkings et route d'accès sont en enrobés.

Le reste de la surface concernée par le projet de réhabilitation concerne un parc arboré avec de vieux arbres, dont certains sont tombés à terre. Ce sont 15 espèces de haute tige qui composent ainsi le parc arboré (cf. annexe 1).

Certains de ces arbres sont des chandelles dépérissantes encore debout.

Il a également été remarqué que les Erables sont pour certains attaqués par un champignon, le Rhytisma. Celui-ci génère des taches noires sur les feuilles, C'est une infection inesthétique, mais elle ne met pas en danger l'arbre, ni les usagers.

Pour éradiquer ce champignon, il conviendrait de collecter toutes les feuilles tombées à l'automne, et de les faire brûler.

De manière générale, le parc arboré présente des sujets vieillissants, dont l'intérêt écologique est reconnu : les trous de pic sont nombreux sur certains, des espèces saproxyliques sont très actives dans certains troncs et y laissent de nombreux trous.

La pérennité de certains sujets est douteuse, mais dans l'ensemble, ce parc arboré présente un bel intérêt pour la biodiversité. Ce point sera détaillé dans les paragraphes suivants.

Quant à la mare présente au-delà des limites nord de l'emprise du projet, elle s'étend sur plus de 1000m². Elle dispose de berges nues au sud, avec roselières, et au nord, des arbres du type Frêne, Saule pleureur, qui habillent les abords et apportent de l'ombrage.

Ces quelques arbres forment, avec ceux présents dans les quartiers annexes, des corridors fonctionnels.

Ils permettent de raccorder le parc arboré de l'ancienne clinique aux espaces verts hors zone urbaine, ce qui est favorable à un certain nombre d'espèces animales.

[cf. Carte illustrant cette fonctionnalité écologique page suivante]

Les travaux étant restreints à l'emprise stricte du projet, Il n'y a pas d'impacts attendus sur la mare et ses abords.

Quant à la relation que peuvent avoir les espèces animales qui la visitent avec le parc arboré, cela sera détaillé dans les paragraphes ci-après.





Figure 6 - Localisation du site au sein des corridors écologiques locaux

4.1.2. BIBLIOGRAPHIE

Ce sont 121 espèces floristiques qui ont été citées dans les périmètres d'inventaire étudiés dans le cadre de cette étude.

93 de ces espèces sont dites déterminantes de Znieff, 29 sont protégées à l'échelle régionale, 4 à l'échelle nationale. Et ce sont parmi elles 2 espèces qui sont inscrites à la Directive Habitats Faune Flore.

Pour permettre une analyse efficace, il a été étudié les habitats des espèces strictement protégées à l'échelle nationale et régionale, ainsi que celles inscrites à la Directive Habitats.

En annexe 2 de ce rapport sont listées ces espèces ainsi que leur écologie.

Il s'avère que pour la grande majorité d'entre elles (28 espèces), leurs habitats de prédilection s'attachent à des milieux secs voire nus, à même la roche-mère, et bien ensoleillés. Aucune de ces espèces n'est considérée comme favorable localement, du fait de l'absence des conditions de sol (épaisseur, densité de végétation, dalles apparentes) mais aussi climatiques (pas d'ensoleillement franc, micro-habitat local plus humide que sec).

3 sont liées aux milieux franchement humides, or, comme pour les espèces précédentes, ce type d'habitats est absent de la zone d'étude. Ces espèces y sont donc considérées non potentielles.

Ainsi, le site d'étude est tel qu'il ne se prête pas à l'accueil des espèces patrimoniales de la bibliographie, à moins qu'elles n'aient été plantées volontairement pour agrémenter le parc arboré en place, ce qui ne semble pas être le cas.



4.2. OISEAUX

4.2.1. BIBLIOGRAPHIE

Comme pour la flore, les espèces observées dans le périmètre d'étude éloigné sont nombreuses.

Ce sont 101 espèces qui sont ainsi recensées (dont 80 à l'échelle communale).

Pour l'analyse bibliographique et dans un souci de lisibilité, il est étudié le potentiel sur site des oiseaux patrimoniaux représentant le plus d'enjeux. C'est notamment le cas des oiseaux inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

[Annexe 3 – Liste des oiseaux patrimoniaux de la bibliographie]

Le site étant relativement bien arboré, et sans autre habitat spécifique, y sont attendues des espèces aux affinités forestières de faible envergure, ou bien pouvant évoluer à proximité des activités humaines.

C'est pourquoi aucune des espèces concernées par l'analyse n'est considérée comme potentielle sur site, en dehors du presque commun Pic vert, qui lui y a été confirmé.

Les surfaces boisées locales sont trop faibles, trop enclavées au sein de zones urbanisées, et en même temps trop éloignées de zones de chasse favorables pour qu'elles soient favorables aux autres espèces de la Directive Oiseaux.

La proximité de la mare située au nord est prise en compte dans l'analyse bibliographique. Toutefois, de part sa taille et la composition des habitats voisins, il ne lui est pas donné d'attractivité spécifique. D'autant plus que cette mare est visitée par de nombreux usagers, promeneurs en famille avec chiens. Cela crée du dérangement que seules des espèces proches de l'Homme peuvent accepter.

4.2.2. IN SITU

Les habitats composant le site d'étude, notamment le parc arboré qui est prépondérant, influence grandement la diversité avifaunistique locale.

Bien que les inventaires aient été menés de façon tardive, le nombre d'espèce et les espèces en elles-mêmes sont intéressants : ce sont 11 espèces qui ont été contactées.

En annexe 4 se trouve la liste des espèces et leur statut de protection / conservation.

Ce sont ainsi la Corneille noire, l'Etourneau sansonnet, la Fauvette à tête noire, le Geai des chênes, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, le Pic épeiche, le Pic vert, le Pinson des arbres, le Rouge-gorge familier, le Rouge-queue noir qui ont été contactés.

Dans un milieu strictement urbain, sans végétation fournie, il serait difficile d'observer la plupart de ces espèces. Elles sont de ce fait représentatives de la densité et la qualité du parc arboré en place. Effectivement, celui-ci, associé aux corridors annexes, forment des espaces boisés suffisamment grands pour intéresser deux espèces de pics, qui au vu des nombreux trous dans les troncs des arbres, sont très actives à longueur d'année.

Les cavités ainsi formées attirent des espèces cavernicoles typiques, telles que les mésanges, le Rouge-gorge, le Rouge-queue, l'Etourneau.

La canopée dense des arbres de haute tige attire quant à elle les corneilles et les geais.

Les espèces sont ainsi clairement représentatives du statut d'espace d'intérêt paysager ou écologique de ce parc arboré. Les corridors qui se trouvent en connexion jouent un rôle important qui ne doit pas être négligé (en effet, si ce parc était isolé, les espèces observées y auraient été différentes, plus inféodées aux milieux urbains).

C'est une plus-value écologique indéniable, permettant une biodiversité inattendue en cœur de ville.



L'absence du Moineau domestique conforte cette impression, puisqu'il est absent de tout habitat trop boisé.

Ainsi le projet, tel qu'il est prévu, avec maintien de la majorité des surfaces boisées du parc, est favorable au maintien de la biodiversité locale.

Il sera tout de même nécessaire de prévoir quelques mesures visant à éviter tout impact sur cette faune, notamment au cours de la phase de reproduction.

4.3. CHAUVES-SOURIS

4.3.1. BIBLIOGRAPHIE

Ce sont 10 espèces qui ont été inventoriées dans les périmètres étudiés dans le cadre de cette note écologique.

[Annexe 5 – Liste des chauves-souris de la bibliographie]

Il est certain que la présence de ce parc arboré connecté, avec cette canopée dense, est favorable à bon nombre des espèces de chauves-souris.

Sa situation en cœur de ville pénalise toutefois les espèces lucifuges, qui privilégieront les espaces extérieurs à la ville, exempts d'éclairages nocturnes.

Toutes les espèces citées sont considérées comme plutôt potentielles (« plutôt » du fait de l'ancienneté des dates d'observations, qui pourraient sous-entendre une disparition locale de l'espèce, ce qui réduirait la potentialité sur site). Et ce, grâce au parc arboré aux nombreuses cavités et aux corridors écologiques qui connectent ce site aux espaces hors ville.

Cette potentialité sera prise en compte lors de l'analyse des mesures à intégrer au projet pour intégrer celui-ci dans son environnement.

4.3.2. IN SITU

Les conditions météorologiques lors des inventaires ne se sont pas prêtées à l'observation de ce groupe, les températures étaient trop basses.

Toutefois, il a été relevé bon nombre d'arbres à cavités favorables à l'accueil de ces espèces.

Il convient également d'évoquer la présence d'une cahute en pierre située au sud-ouest du parc arboré. Celle-ci est fondue dans la végétation, recouverte de buis, de lierres et d'arbrisseaux.

Elle a été prospectée, de façon à identifier des individus au repos ou encore des traces de passage même ponctuels (fientes, reliquats de repas). Aucun indice de fréquentation faunistique n'y a été relevée, qu'elle soit récente ou ancienne.



Figure 7 - Vue sur la cahute en pierre située au sud-ouest de l'emprise du projet



L'entrée de cette cahute a été, pour des raisons de sécurité, rendue inaccessible par une palette. Les chauves-souris pourraient tout de même s'y faufiler, mais cela reste dissuasif.

Cette cahute, bien que sans intérêt écologique particulier d'un premier abord, serait intéressante à conserver. En la fermant à l'aide d'une grille adaptée pour laisser passer la petite faune, elle est également attractive du fait de la végétation qui s'est développée au-dessus. Les micromammifères et autre petite faune viennent certainement s'y réfugier, s'y nourrir et s'y reproduire (reptiles, écureuil, hérisson, oiseaux, etc.).

Ce micro-habitat, quelque peu différent du reste du parc arboré, ajoute de la diversité et ainsi de la biodiversité à l'échelle de l'emprise du projet.

C'est pourquoi il est préconisé de la conserver, mais elle ne doit pas être considérée comme à risque pour les usagers locaux.

4.4. AMPHIBIENS

4.4.1. BIBLIOGRAPHIE

10 espèces d'amphibiens sont recensées dans les bases de données consultées dans le cadre de cette étude. Deux sont issues de la base Fauna de la SHNA. Le Crapaud commun et la Grenouille rousse sont ainsi les deux espèces recensées à l'échelle de la commune de Fontaine-Lès-Dijon.

[Annexe 6 – Liste des amphibiens de la bibliographie]

Les données commençant à dater (respectivement 2013 et 2017), il est émis un doute sur le maintien de populations à l'échelle du territoire communal.

Mais en tous les cas ; le site d'étude étant exempt de point d'eau quel qu'il soit (ornières, fossés, mares, etc.), aucune n'est considérée comme potentielle sur site.

La composition du boisement mixte, avec résineux et caduques (dont feuilles malades pour l'Erable), ne présente pas les conditions adéquates pour assurer l'hivernation des amphibiens. Il ne se trouve pas au sol de matières meubles ou encore de couches d'humus suffisantes pour que ces animaux s'y camouflent. Les abords de la mare semblent davantage s'y prêter, notamment avec les empierrements disposés le long de la berge.

4.4.2. IN SITU

Comme expliqué précédemment, il ne se trouve pas de point d'eau au sein de l'emprise du projet, ni sous forme aménagée ou sous forme d'ornière, fossé, ...

La batrachofaune y est donc considérée comme non potentielle en phase de reproduction.

Parmi les espèces pouvant être observées en milieu urbain, les habitats au sein de l'emprise ne peuvent répondre à leur besoin même en phase d'hivernation : absence de tapis de feuilles / humus conséquent, humides. Strate herbacée dense et développée, pas de murets avec aspérité à proximité de point d'eau (comme pour le Crapaud accoucheur par exemple).

Il est donc considéré que le projet n'impacte pas les populations qui se trouveraient auprès de la mare située au-delà des limites nord du projet.

4.5. REPTILES

4.5.1. BIBLIOGRAPHIE

Les reptiles sont au nombre de 9 espèces dans la bibliographie. Seuls la Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles sont recensés au sein du territoire communal.

[Annexe 7 – Liste des reptiles de la bibliographie]



Dans le cas de ce groupe d'espèce, il y a bien plus d'attractivité auprès de la mare, notamment pour les espèces des milieux humides, qu'au niveau de l'ancienne clinique. Le fait que le parc soit densément arboré et donc ombragé en est la raison principale. Les reptiles étant des animaux à sang froid, il leur est nécessaire d'avoir aisément des espaces ensoleillés pour pouvoir activer leur métabolisme. Les espèces des milieux secs sont donc considérées non potentielles dans l'emprise du projet. Seuls le commun mais néanmoins protégé Lézard des murailles et l'Orvet fragile sont considérés comme potentiels.

4.5.2. IN SITU

Sur place, il n'a été observé aucun reptile. Les conditions climatiques et la période des inventaires ne se prêtaient pas à un tel exercice pour ce groupe d'espèce, qui est autrement plus actif au printemps et à l'été.

Au regard des résultats bibliographiques, des habitats sur site, et de la conservation du parc arboré, il est estimé que le projet pourrait impacter les populations locales si les gros travaux intervenaient pendant leur phase de reproduction. C'est pourquoi il sera conseillé d'aménager le calendrier des travaux en conséquence (cf. chapitre 5).

4.6. INSECTES

4.6.1. BIBLIOGRAPHIE

La base Fauna rassemble une belle quantité de données. Ce sont 12 coléoptères, 2 hyménoptères, 1 neuroptère, 12 orthoptères, 78 papillons de jour, 352 papillons de nuit, 10 zygènes qui ont été recensés à l'échelle communale.

Les périmètres d'inventaire étudiés dans le cadre de ce projet sont également riches de données. Sont présentées ci-dessous les 7 espèces patrimoniales parmi toutes ces espèces :

- Coléoptères

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Znieff II 260014993	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Lucane Cerf-volant (Le)	2020	UICN Europe : NT Znieff DHFF : ann.II Berne : ann.III	Espèce liée aux vieux arbres, naturellement forestière, qui s'est établie dans les bocages et dans les parcs urbains.

Au regard des vieux arbres présents dans le parc arboré, cette espèce est considérée comme potentielle dans l'emprise du projet.





Figure 8 - Vue sur vieux arbres dépérissants (partie sud)

- Odonates

Deux espèces sont recensées dans la bibliographie :

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Znieff II 260014993	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	2011	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Berne : ann.II DHFF : ann.II PN : art.3	S'observe principalement auprès de ruisselets de prairies, mais peut également être observée ponctuellement en milieu forestier. L'espèce recherche des milieux courants généralement de petits calibres comme les ruisseaux, fossés, sources, petites rivières et bras mort alimentés par la nappe phréatique.
Znieff II 260014993	Oxygastra curtisii (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin	2006	UICN France : LC UICN région : NT Znieff Berne : ann.II DHFF : ann.II et IV PN : art.2	Elle vit surtout en eau courante (notamment dans les parties calmes des grandes rivières aux rives plus ou moins boisées), parfois en eau stagnante (mares, étangs, lacs, anciennes gravières), en-dessous de 800 m d'altitude. La présence d'une lisière arborée lui est nécessaire car les larves vivent surtout dans les débris végétaux s'accumulant entre les racines d'arbres immergés à l'aplomb des rives, où elles chassent à l'affût.

L'absence de milieux en eau au sein de l'emprise est en défaveur de ces espèces. La mare située au-delà des limites nord du site ne présente pas non plus les conditions adéquates à l'accueil de ces espèces (surface trop faible notamment).



- Rhopalocères (papillons « de jour »)

Ce sont 4 espèces de rhopalocères patrimoniaux qui sont recensées dans la bibliographie.

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Znieff II 260014993	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise (Le)	-	2002	UICN France : LC UICN région : NT Znieff DHFF : ann.II Berne : ann.II PN : art.3	Pelouses sèches, prairies, tourbières et clairières des bois. Chenilles sur Scabieuses, Gentianes et chèvrefeuilles. S'observe de début mai à mi-juin
Znieff II 260014993	<i>Euphydryas maturna</i> (Linnaeus, 1758)	Damier du Frêne	-	2015	UICN France : EN UICN région : EN Znieff DHFF : ann.II et IV Berne : ann.II PN : art.2	Vit dans les milieux forestiers et occupe particulièrement les lisières, clairières, forêts claires et abords des chemins forestiers.
Znieff II 260014993	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante (La)	-	2017	PN : art.2 UICN France : NT UICN région : NT Znieff DH : IV Conv. Berne : II	Espèce mésophile des milieux boisés. Forêts claires à grandes graminées (chênaies pubescentes et chênaies charmaies) et les lisières forestières ainsi que les fonds de vallons boisés.
Base Fauna Znieff II 260014993	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais (Le)	2007	2011	PN : art.2 UICN France : NT UICN région : NT Znieff DH : II et IV Berne : II	C'est une espèce typique des prairies humides qui peut également coloniser les friches à Oseille crépue.

Seul le Cuivré des marais a été également recensé à l'échelle communale. Mais l'ancienneté des données laisse penser que les populations qui avaient alors été observées ne sont plus forcément dans un bon état de conservation (la tendance générale étant à la diminution des effectifs).

En tous les cas, pour ce groupe d'espèce, la potentialité sur site est jugée faible, d'une part par l'ancienneté des observations, mais également du fait que ces espèces s'observent rarement en cœur de ville, bien que les corridors de végétation soient conséquents.

4.6.2. IN SITU

Au sein du site d'étude, il a été activement recherché tout individu volant ou au repos, adulte ou sous sa forme larvaire/chenille.

Seulement, aucune espèce n'a été observée ni entendue en dehors du Grillon des bois.

Les habitats sur place ne présentent pas de particularités pouvant accueillir, attirer des espèces patrimoniales de l'entomofaune. L'absence de points d'eau est défavorable pour les odonates, et en dehors du très mellifère Arbre à papillon (qui s'est développé à travers l'enrobé), il n'y a pas de plantes hôtes spécifiques observées ou attendues pour les rhopalocères.

Les bâtiments ont été prospectés également, de façon à voir s'il y avait une fréquentation particulière des chauves-souris ou des oiseaux, observation faite à partir de reliquats de repas, composé en grande partie d'hétérocères (papillons dits « de nuit ») et de coléoptères. Et en dehors des quelques hétérocères qui réussissent à pénétrer par eux-mêmes à la faveur sans doute de la ronde de l'agent de sécurité, il a été observé un seul individu de l'Ecaille



chinée. C'est une espèce d'hétérocère déterminante de Znieff, et une sous-espèce (de l'île de Rhodes) est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore.

L'espèce nominale ne présente localement pas d'enjeux particuliers, en dehors du fait que les habitats du parc arboré lui sont favorables.

Ainsi, en dehors de cette espèce, il n'est pas observé ni attendu d'enjeux particuliers. Le projet ne devrait pas impacter d'habitats d'espèces particulières.

4.7. MAMMIFERES (HORS CHAUVES-SOURIS)

4.7.1. BIBLIOGRAPHIE

Sur 11 espèces de la bibliographie, 6 sont dites patrimoniales.

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Dat obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Znieff II 260014993	Crocidura leucodon (Hermann, 1780)	Crocidure leucode	-	1997	UICN France : NT UICN Région : NT Znieff	Elle colonise des milieux peu humides et plutôt couverts : son biotope de prédilection est la forêt à plusieurs étages de végétation et le bocage.
Base Fauna	Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	2017	-	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.III PN : art.2	Il est présent en Europe de l'ouest et se retrouve dans des habitats très variés. Il fréquente aussi bien la ville que la campagne à condition qu'il puisse trouver des abris et de la nourriture (insectes, escargots...)
Znieff II 260014993	Felis sylvestris Schreber, 1775	Chat sauvage	-	1998	UICN France : LC UICN Région : NT Znieff DHFF : ann.IV Wash. : ann.A Berne : ann.II PN : art.2	Espèce forestière, occupant principalement des forêts de feuillus et mixtes d'altitude modeste, associée à des prairies naturelles
Znieff II 260014993	Neomys fodiens (Pennant, 1771)	Crossope aquatique	-	1998	Berne : ann.III PN : art.2	Très bien adaptée à ses biotopes, les milieux humides, la Musaraigne aquatique vit au voisinage de l'eau (berges des rivières, ruisseaux, mares, étangs, lacs et même canaux de drainage, tourbières, marais, prairies humides).
Base Fauna	Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne	2014	-	UICN France : NT UICN Région : NT	C'est un adepte des secteurs à couverts arbustifs (ronces, haies, etc.) et des zones ouvertes (prairie, cultures).
Base Fauna	Sciurus vulgaris	Écureuil roux	2021	-	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.III PN : art.2	L'Écureuil roux est présent partout où il y a des arbres en quantité suffisante (forêts, bosquets, parcs, bocages). Il préfère les forêts de résineux mais il fréquente aussi volontiers les feuillus.



Seules deux espèces sont considérées comme potentielles sur site : l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe.

Pour les autres espèces, les habitats présents et leurs abords ne sont pas favorables à leur présence.

4.7.2. IN SITU

Aucun mammifère n'a été observé sur site.

Au-delà des mammifères patrimoniaux identifiés dans la bibliographie, il n'est pas considéré d'enjeux particuliers.

C'est pourquoi les analyses et préconisations ci-après pour ce groupe se basent davantage sur les données bibliographiques.

4.8. INFLUENCE DE LA MARE

Chaque groupe d'espèce a fait l'objet d'une analyse de son potentiel et de ses enjeux au sein de l'emprise du projet mais également auprès de la mare située au-delà des limites nord du site.

Celle-ci est régulièrement fréquentée par des promeneurs et leur chien, des familles, des cyclistes.

Finalement, les dérangements générés par cette fréquentation sont autant pénalisants pour la faune que celle projetée au sein du parc arboré de l'emprise du projet.

Par ailleurs, la mare en elle-même, de part sa localisation, sa taille, mais aussi la végétation qui l'entoure, ne se prête pas à l'accueil d'une biodiversité remarquable. Elle doit être fréquentée par des espèces communes et habituées à la proximité urbaine.

Il n'y a pas de raisons particulières (habitats spécifiques, complémentaires) pour que le parc arboré serve aux espèces de la mare.

Elles pourraient le visiter ponctuellement, mais n'y trouverait pas d'habitats propices.

Ainsi, les espèces du parc arboré interagissent certainement avec les habitats présents autour de la mare, sans que celle-ci soit un élément déterminant dans leur cycle de vie.

5. ANALYSE, PRECONISATIONS

L'ensemble de l'analyse menée dans ce document, tant sur les données bibliographiques que sur les données issues du terrain met en évidence plusieurs éléments :

- L'intérêt local est le rôle que tient l'ensemble « parc arboré + mare et sa ripisylve » au sein de la fonctionnalité écologique communale.
- L'emprise du projet en elle-même accueille une belle diversité avifaunistique typique des boisements, que le maintien du parc permettrait de conserver.

Au regard de ces observations, il a été fait un certain nombre de préconisations, qui ont pour but de consolider la fonctionnalité écologique locale observée. Le projet d'aménagement tel qu'il est réfléchi à l'heure actuelle se prête et s'intègre bien à ces préconisations.

Chacune d'elles est reformulée ci-après, selon le Guide d'aide à la définition des mesures ERC du CEREMA, établi en 2018. Y sont ajoutées des mesures visant une parfaite prise en compte des enjeux locaux, mêmes ceux considérés comme potentiels mais non confirmés.

La phase de travaux de 34 mois est également prise en compte dans la phase de préconisations qui suit.



- **Travaux**

E1.1b Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire

Cette mesure est prise en compte d'origine dans la mise en œuvre du projet.

Comme le parc arboré est un « espace d'intérêt paysager ou écologique », il est prévu d'être conservé en grande partie en l'état. Il est également prévu que la cahute en pierre, présente dans ce périmètre préservé soit conservée. Il est demandé à ce que la végétation ancienne et particulière au regard du reste des espaces semi-naturels qu'elle supporte soit également maintenue en l'état.



Figure 9 - Vue sur la cahute et sa végétation

Il est demandé à ce que les arbres à cavités et à trous de pics soient conservés sur pied.

Si les arbres dépérissants ne peuvent l'être, il est demandé à ce qu'ils soient conservés au sol dans les espaces arborés.

R2.1f Gestion spécifique si des arbres doivent être tronçonnés.

Au regard des nombreuses cavités et de l'envergure des arbres présents, il est demandé que si certains doivent être abattus, cela se fasse à l'aide d'un grappin, de façon à retenir le tronc et de le déposer au sol sans mouvement brusque.

Cette mesure vise à prévenir tout dommage sur la faune qui pourrait y avoir trouvé refuge.

E2.1a et E2.2a Balisage préventif ou mise en défens d'habitats d'espèces ou arbres remarquables

Il serait utile de localiser les emplacements où l'absence de circulation (pendant travaux et après) est souhaitée. C'est notamment le cas pour la partie sud du parc arboré où de vieux arbres sont présents (davantage que dans la partie nord). Dans cette partie sud, il est préconisé d'éviter la divagation des usagers, pour préserver un espace de nature sans dérangement, mais aussi pour que les usagers n'y soient pas mis en danger (chandelle sur pied, arbres dépérissant, tout cela est très favorable pour la biodiversité mais peut contraindre le déplacement des usagers dans ces espaces).

E2.1b Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux / R2.1a - Dispositif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier

L'objectif de cette mesure est de préserver les espaces semi-naturels du site. Il est demandé à ce qu'aucune divagation d'engins, en dehors de celle strictement nécessaire pour l'entretien de la strate herbacée, ne se fasse dans le parc arboré qui est conservé par l'étude.



Le stockage de matériels, matériaux, engins de chantier devra être prévu sur des surfaces imperméabilisées. Cette mesure évite la dégradation espaces semi-naturels de l'emprise du projet, mais également toute pollution accidentelle qui serait liée au stockage des engins ou du matériel.

R3.1a Adaptation de la période des travaux sur l'année

Les travaux sont prévus sur 34 mois, soit presque 3 années complètes.

Pour que ceux-ci puissent être menés sans porter préjudice à la reproduction des espèces animales locales tout groupe confondu, il est demandé quelques aménagements.

En effet, pour tout travaux préparatoire de grande envergure (destruction de bâti, suppression des enrobés, pose de nouveaux enrobés, etc.) il est préconisé qu'ils soient menés en dehors de la saison de reproduction de la faune. Cela éviterait de perturber les espèces dans cette phase sensible.

La période idéale pour ces travaux est du 1^{er} septembre à début mars de l'année suivante.

Cette période est d'autant plus restreinte pour toute dépose d'arbres souhaitée dans l'emprise du projet. Cette phase est préconisée en dehors de la reproduction et d'élevage des jeunes chauves-souris. La période adéquate correspond aux mois de septembre et octobre compris.

E4.1b Adaptation des horaires des travaux (en journalier)

La réalisation du chantier en période diurne permet d'éviter les nuisances lorsque les chiroptères fréquentent le site.

- **En phase d'exploitation**

E3.2a Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu.

Le parc arboré ne doit pas faire l'objet de traitements phytosanitaires. Son entretien doit être le plus extensif possible, comme cela est détaillé dans la mesure suivante.

R2.2o Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet

Si un entretien de la strate herbacée est souhaité au sein du parc arboré, elle doit être de type fauchage extensif : une seule fois à l'année, au moins pour la partie sud, et réalisée à compter de mi-juillet/août pour permettre à la flore et aux insectes de terminer leur cycle de reproduction.

Il est également demandé que les arbres dépérissant et tombés au sol soient conservés afin de laisser la faune phytophage et saproxylique de s'en occuper. Ces arbres peuvent également servir d'abris pour les reptiles.

R2.1i Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation

Pour tout éclairage sur le site, il est demandé de le limiter au strict minimum, et d'en éviter si possible l'usage aux heures les plus avancées de la nuit.

Dans ce cadre, il est demandé en complément :

- Que les candélabres soient équipés de telle manière à concentrer l'éclairage au sol.
- Utiliser des ampoules LEDs ambrées à spectre étroit, qui sont réputées, au même titre que les ampoules au sodium basse pression, être moins impactantes pour la biodiversité (étude 2015, les Cahiers de Biodiv'2050, confortée par l'association FNE au travers d'une publication de 2018).



A7.a Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises

Une autre mesure a également été intégrée au projet dès le début de la réflexion. Elle consiste à prévoir une végétalisation des espaces non bâtis en front de rue. Cela favorisera l'insertion paysagère du projet, et consolidera également la fonctionnalité écologique locale.

6. CONCLUSION

La société ROGER MARTIN PROMOTION envisage le réaménagement de l'ancienne clinique située sur la commune de Fontaine-Lès-Dijon (21). Cet ancien bâtiment se trouve au sein d'un espace boisé classé et est accompagné d'anciennes dépendances qui seront conservées et réhabilitées.

La présente note écologique s'est attachée à identifier tout enjeu faunistique et floristique bibliographique qui pourrait interagir avec le site et les habitats qui le composent.

Y ont été ajoutées les espèces animales et végétales qui ont été identifiées sur site lors d'un passage à l'automne 2022.

L'ensemble de ces données a permis de voir que le projet, prévu tel qu'il est à l'heure actuelle, permet de maintenir voire de conforter la fonctionnalité écologique locale, jugée remarquable au sein d'un tel espace urbain. En effet, il est prévu de conserver le parc arboré en place, en partie sud-est et nord-est, où il se trouve bon nombres d'arbres remarquables et d'espèces cavernicoles nicheuses.

Quelques mesures ont été proposées en complément, pour faire de ce projet un exemple en matière d'intégration paysagère et environnementale.



7. BIBLIOGRAPHIE

- **Habitats- Flore**

Ardouin a., Gomez S., Juillard P. & Weber E., 2012. Atlas cartographiques des pelouses calcaires de Bourgogne. Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, Fenay, 59 p

Fitter R., Fitter A. & Farrer A., 2003. – *Guide des graminées, carex, joncs et fougères*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 255p

Jauzein P., 2011 – *Flore des champs cultivés*. Edition QUAE, Versailles. 898p

Johnson O. & More D., 2009. – *Guide Delachaux des arbres d'Europe*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 464p

Streeter D., Hart-Davis C., Hardcastle A., Cole F. & Harper L., 2011 - *Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé, Paris. 704p

UICN France, FCBN & MNHN (2012). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés*. Dossier électronique.

- **Oiseaux :**

Abel J., et al, 2015. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs menacés en Bourgogne. Etude et Protection des Oiseaux en Bourgogne, LPO Côte-d'Or. 16p

ARLETTAZ, R., et al., 2012. New vineyard cultivation practices create patchy ground vegetation, favouring Woodlarks. *Journal of Ornithology* 153. p 229-238

BABSKI S.-P., 2012. Pelouse de La Chaume (La Rochepot -21- France), bilan des prospections Engoulevent d'Europe. LPO Côte d'Or, CBS

BOITIER E., 2004; Structure et dynamique de l'avifaune nicheuse des pelouses des Couzes (Puy de Dôme). *Alauda* 72(4): p. 311-322

Bossus A. & Charron F., - *Guide des chants d'oiseaux d'Europe occidentale*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris : CD rom et livre 240p

Brown R., et al., 2010 – *Guide des traces et indices d'oiseaux*, Delachaux et Niestlé « Les Guides Naturalistes », Paris. 333p

COLLIAT-DANGUS E. 2015 – Suivis avifaunistiques sur la ZPS « Arrière-cote de Dijon et de Beaune » – Pic cendré, Alouette lulu et Œdicnème criard. LPO Côte-d'Or, Communauté d'Agglomération Beaune Cote & Sud. 58 p

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD, LEFEUVRE G., et al., 2016. Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°FR2612001 Arrière-côte de Dijon et de Beaune. Communauté de communes de Gevrey-Chambertin. 207 p

COHEZ D., 1996. L'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* dans les dunes de la réserve naturelle de Baie de Canche - Etude d'une population nicheuse. Université d'Artois, faculté des Sciences de Lens. 34 p



DUPUY J. & FLITTI A., 2015. Densité et taille de population de six espèces d'oiseaux remarquables de Provence dans la Zone de Protection Spéciale des Alpilles en 2014. Faune-PACA Publication n°50. 25 p

Fiche espèces A246 - Alouette lulu, *Lullula arborea* sur la ZPS2612001.

Fiche espèces A224 - Engoulevent d'Europe, *Caprimulgus europaeus* sur la ZPS2612001.

HAHN P., et al. 2005. Exploitation des bois et protection de la nature. Guide pratique avec fiches sylvicoles. L'environnement pratique. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et Station ornithologique suisse, Berne et Sempach. 113 p

INPN 2008 (a) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008). Alouette lulu - *Lullula arborea*, Ministère en charge de l'écologie - MNHN. 4 p

INPN 2008 (a) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008). Engoulevent d'Europe - *Caprimulgus europaeus*, Ministère en charge de l'écologie - MNHN. 4 p

INPN. 2016 - Alouette lulu (*Lullula arborea*). Lien : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3540

INPN. 2016 - Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*). Lien : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3670

LAIGRE D. & ABEL J., 2012. Situation de l'Engoulevent d'Europe dans la réserve naturelle de la Combe Lavaux. Tiercelet info 18. p. 43-48

Léger F. et Ruetten S., 2010 - *La répartition de la genette en France*, "Faune sauvage n°287". 7p

MAURER M. L., 2006. Emergence of new cultivation practices in vineyards : any benefit for the endangered Woodlark *Lullula arborea*? Département de Biologie de la Conservation de l'Université de Berne.

MESTDAGH X., et al., 2010. L'Alouette lulu *Lullula arborea* dans le camp militaire de Marchen-Famenne - Ecologie et propositions d'amélioration de son habitat. 9 p

MEZANI S., 2015. Programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs en Bourgogne - Bilan 2002-2014. EPOB, 42 p

NOËL F., 2006. Dénombrement des couples d'Alouettes lulus *Lullula arborea* en vignoble. Crex, 9. p. 75-77

SCHAUB, M. et al., 2010. Patches of Bare Ground as a Staple Commodity for Declining Ground-Foraging Insectivorous Farmland Birds. PLoS ONE 5: e13115.

SPINLER F., 2013. L'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* dans le Val Suzon : Bilan des recensements de 2013. 5 p. Le Tiercelet n°23

Svensson L., Mullarney K., & Zetterström D., 2010. – *Le guide Ornitho*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 446p

TROMPAT A., 2010. Recensement de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) en forêt domaniale de Tronçais 2008-2009. Le Grand-Duc n°77. 6 p

IUCN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris. 28p



VIGIE NATURE. 2016 - Alouette lulu (*Lullula arborea*). Lien : <http://vigienature.mnhn.fr/page/alouette-lulu>

- **Mammifères (dont chiroptère) :**

Arthur L., Lemaire M., 2009. – *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p.

Barataud, M., 1996 – *Ballades dans l'in audible*. Edition Sitelle, Mens : CD Rom et livret 50p.

Godineau F. & Pain D., 2007. – *Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 – 2012*. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79 pages et 18 annexes.

Laguet S., 2008. – *Inventaire des chiroptères en forêt de montagne. Forêt communale de la Motte-Servolex (Savoie)*. ONF. 16p

Sol M., Vittier J. & Thepaut E., 2009. – *Inventaire des chiroptères de la Réserve Naturelle Nationale de l'île du Rohrschollen (Strasbourg-67) 2008-2009*. Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace. 42p

Sordello R. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Chat forestier (*Felis silvestris* Schreber, 1775) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 10 pages.

Tillon L., 2008. – *Inventorier, étudier ou suivre les chauves-souris en forêt. Conseils de gestion forestière pour leur prise en compte*. ONF. 88p

UICN & MNHN, 2009 – *La liste rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine*. 7p

- **Reptiles-amphibiens :**

ACEMAV coll., Duguet R & Melki F. ed., 2003 – *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*.

Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 480p

Guide sonore des Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (Collection Parthénope). CD

Lescure J. & Massary de J.-C. (coords), 2012. – *Atlas des Amphibiens et Reptiles de France*. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité). 272p

Société Herpétologique de France., *PopAmphibien spécifique*, Suivi abondance. 2p

Société Herpétologique de France., *PopReptiles*. 4p

Société Herpétologique de France, Parc naturel régional Périgord-Limousin & R.A.C.E. - *Protocole d'hygiène pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d'intervention sur le terrain*. 3p

Vacher J.-P. & Geniez M. (coords), 2010. – *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p



UICN France, MNHN & SHF (2009). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. Paris. 8p

- **Insectes :**

Bouget C. & Nageleisen L.-M., 2009. – *L'étude des insectes en forêt : méthodes et techniques, éléments essentiels pour une standardisation*. Les Dossiers forestiers, ONF. 146p

Dijkstra K-D. B., 2007 – *Guide des libellules de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé, « les Guides Naturalistes », Paris. 320p

Tolman T. & Lewington R., 2009 - *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*, Delachaux et Niestlé « les Guides Naturalistes », Paris. 384p

UICN France, MNHN, Opie & SEF (2012). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine*. Dossier électronique. 18p

Sardet E., Roesti C. et Braud Y., 2015. Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg & Suisse. 303 pages

- **Général (faune) :**

DIREN Champagne Ardenne, 2008. – Note méthodologique pour la réalisation du volet faune-flore-milieus naturels des études d'impact

- **Sites internet :**

- Institut National pour la Protection de la Nature
- DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- Tela Botanica (Flore) : <http://www.tela-botanica.org>
- Bourgogne Nature : www.bourgogne-nature.fr/
- Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne : www.cen-bourgogne.fr
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- BRGM - InfoTerre



Annexe 1 – Liste de la flore bibliographique

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs. INPN	Dat obs BF	Habitats
Znieff II 260014993	<i>Anthyllis montana</i> L., 1753	Anthyllide des montagnes	2019	UICN France : LC UICN région : VU Znieff PR : art.1	Corniches calcaires exposées au sud
Znieff II 260014993	<i>Arabis alpina</i> L., 1753	Arabette des Alpes	2004	UICN France : LC UICN région : VU Znieff PR : art.1	Uniquement présente au pied des balmes calcaires en situation froide
Znieff I 260030392 Znieff II 260014993	<i>Aster amellus</i> L., 1753	<i>Aster amellus</i> L., 1753	2016	UICN France : LC UICN région : VU PN : art.1	Plante des ourlets et lisières thermo-calcicoles xérophiles, plus rarement pelouses sur calcaires oolithique et sur marne
Znieff I 260030392 Znieff II 260014993	<i>Aster linosyris</i> (L.) Bernh., 1800	<i>Aster linosyris</i>	1992	UICN France : LC UICN région : VU PR : art.1	Pelouses calcaires présentant des sols très minces et pierreux (souvent aux abords de corniches ou sur des pentes rocheuses)
Znieff II 260014993	<i>Biscutella laevigata</i> L., 1771	Biscutelle lisse	2016	UICN France : LC UICN région : CR Znieff PR : art.1	Fissures et corniches des falaises calcaires ou siliceuses xéro-thermophiles.
Znieff I 260015453 Znieff II 260014993	<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	Gnaphale dressé	2005	UICN France : LC UICN région : LC Znieff PR : art.1	Pelouses calcaires xériques riches en annuelles, sur dalles, cailloutis ou dans les écorchures des pelouses à vivaces. Nettement favorisée par le pâturage des prairies et des pelouses calcicoles.
Znieff II 260014993	<i>Carduus defloratus</i> L., 1759	Chardon à pédoncules nus	2020	UICN France : LC UICN région : VU Znieff PR : art.1	Espèce des lisières forestières et des pelouses montagnardes, toujours en ambiance xérophile et thermophile sur calcaire.
Znieff II 260014993	<i>Carlina acaulis</i> L., 1753	Carline sans tige	2001	UICN France : LC UICN région : LC Znieff PR : art.1	Pelouses calcicoles à tendance montagnarde et continentale
Znieff II 260014993	<i>Coronilla coronata</i> L., 1759	Coronille couronnée	2020	UICN France : LC UICN région : VU Znieff PR : art.1	Ourlets thermo-calcicoles à tendance continentale, voire forêts claires. Espèce typique des lisières, clairières et layons forestiers. Les stations sont souvent très sèches, sur des sols toujours très peu épais, parfois sur cailloutis calcaires à la limite de l'éboulis.



Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs. INPN	Dat obs BF	Habitats
Znieff I 260015453 Znieff II 260014993	<i>Coronilla emerus</i> L., 1753	Hippocrépide faux baguenaudier	1998	UICN France : LC UICN région : LC Znieff PR : art.1	Toujours sur des sols très peu épais, voire des cailloutis des forêts sèches sur calcaires (chênaies pubescentes ou hêtraies sèches)
Znieff II 260014993	<i>Cypripedium calceolus</i> L., 1753	Sabot-de-Vénus	2010	UICN France : NT UICN région : VU Znieff Berne : ann.I Wash. : ann.B et B DHFF : ann.II et IV PN : art.1	Ourlets et pelouses calcicoles méso- à -xérophiles, marais tufeux asséchés, forêts calcicoles sèches.
Znieff II 260014993	<i>Daphne alpina</i> L., 1753	Daphné des Alpes	1998	UICN France : LC UICN région : EN PR : art.1	Uniquement dans les fissures des falaises calcaires thermophiles.
Znieff II 260014993	<i>Dictamnus albus</i> L., 1753	Dictame blanc	2019	UICN France : LC UICN région : CR Znieff PR : art.1	Corniches calcaires plus ou moins embroussaillées, xérothermophiles.
Znieff II 260014993	<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis des marais	2017	UICN France : NT UICN région : NT Znieff Wash. : ann.B PR : art.1	Prairies humides et marais, alcalins et oligotrophes.
Znieff II 260014993	<i>Gasparrinia peucedanoides</i> (M.Bieb.) Bertol.	Séséli faux peucedan	1984	UICN France : LC UICN région : EN Znieff PR : art.1	Ourlets, lisières et prés-bois thermo-calcicoles
Znieff II 260014993	<i>Gentiana cruciata</i> L., 1753	Gentiane croisette	2019	UICN France : NT UICN région : EN Znieff PR : art.1	Pelouses et ourlets calcicoles mésophiles, voire prairies extensives, souvent sur marnes.
Znieff II 260014993	<i>Gentiana lutea</i> L., 1753	Gentiane jaune	2004	UICN France : LC UICN région : LC Znieff DHFF : ann.V	Pâturages très élevés sur silice.
Znieff II 260014993	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	Gentiane pneumonanthe	2019	UICN France : LC UICN région : NT Znieff PR : art.1	Bas-marais alcalins et prairies humides oligotrophes.
Znieff II 260014993	<i>Gentianella ciliata</i> (L.) Borkh., 1796	Gentianelle ciliée		UICN France : LC UICN région : NT PR : art.1	Pelouses calcaires mésophiles à mésoxérophiles et friches calcicoles. Stations sur calcaires, très xériques et perturbées quelques années auparavant.
Znieff II 260014993	<i>Iberis linifolia</i> subsp. <i>intermedia</i> (Guers.) Kerguélen, 1993	Ibéride intermédiaire	2003	UICN France : LC UICN région : EN Znieff PR : art.1	Typique dans les éboulis calcaires fin non thermophiles mais aussi talus forestiers, chemins, crassiers de carrières



Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs. INPN	Dat obs BF	Habitats
Znieff I 260015453 Znieff I 260015066 Znieff II 260014993 APPB FR3800333	<i>Inula montana</i> L., 1753	Inule des montagnes	2017	UICN France : LC UICN région : LC Znieff PR : art.1	Pelouses calcaires xérophiles très ouvertes.
Znieff II 260014993	<i>Laserpitium gallicum</i> L., 1753	Laser de Gaule	2018	UICN France : LC UICN région : VU Znieff PR : art.1	Eboulis thermophiles calcicoles et pelouses attenantes.
Znieff II 260014993	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	Limodore avorté	2011	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Wahs. : ann.B PR : art.1	Ourlets et lisières calcicoles ainsi que les forêts sèches associées.
Znieff II 260014993	<i>Narcissus poeticus</i> L., 1753	Narcisse des poètes		UICN France : LC UICN région : EN Znieff PR : art.1	Prairies de fauche moyennement humides des petites vallées, en ambiance montagnarde. Uniquement sur substrat calcaire
Znieff II 260014993	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	Orchis singe		UICN France : LC UICN région : VU Znieff Wahs. : ann.B PR : art.1	Pelouses et ourlets calcicoles. Se rencontre dans un contexte de sol et de climat secs, mais jamais dans les pelouses les plus xériques.
Znieff II 260014993	<i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd., 1800	Orobanche blanche		UICN France : LC UICN région : VU Znieff PR : art.1	Pelouses calcaires où se trouve du Thym.
Znieff II 260014993	<i>Paeonia corallina</i> Retz., 1783	Pivoine mâle		UICN France : - UICN région : DD PN : art.2 et 3 + CNPN	Forêts xérothermophiles sur calcaire, sous influence montagnarde. Ces forêts se trouvent souvent sur les pentes des vallées sèches ou sur des plateaux avec des sols très peu profonds
Znieff II 260014993	<i>Stipa pennata</i> L., 1753	Stipe pennée	1993	UICN France : LC UICN région : - PR : art.1	Pelouses calcaires thermophiles sur corniches rocheuses. Les stations sont sur des pentes fortes ou sur des corniches, exposées au sud, dans des zones de roche fracturée, quasiment sans sol.
Znieff II 260014993	<i>Valeriana tuberosa</i> L., 1753	Valériane tubéreuse	2020	UICN France : LC UICN région : EN Znieff PR : art.1	Pelouse calcaire xérique à forte affinité méditerranéenne. Pelouses souvent intraforestières des plateaux calcaires, sur des sols légèrement décalcifiés.
Znieff I 260015066 Znieff II 260014993	<i>Viola rupestris</i> F.W.Schmidt, 1791	Violette rupestre	2019	UICN France : LC UICN région : VU Znieff PR : art.1	Pelouses calcaires xérophiles, rochers et éboulis stabilisés. Toujours dans des stations présentant beaucoup de sol nu et régulièrement rajeunies.



Annexe 2 – Liste de la flore *in situ*

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts
Erable rouge	<i>Acer rubrum</i> L., 1753	-
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i> L., 1753	UICN France : LC UICN région : LC
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	UICN France : NA UICN région : NA
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	UICN France : LC UICN région : LC
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i> L., 1753	UICN France : LC UICN région : LC
Buis	<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Znieff
Marronnier commun	<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	UICN France : NA UICN région : NA
Houx	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	UICN France : LC UICN région : LC
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	UICN France : LC UICN région : LC
Ailante	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	UICN France : NA UICN région : NA
Laurier sp.	-	-
If commun	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	UICN France : LC UICN région : NA
Epicéa commun	<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	UICN France : LC UICN région : NA
Cyclamen à feuilles de lierre	<i>Cyclamen hederifolium</i> Aiton, 1789	UICN France : LC UICN région : NA



Annexe 3 – Liste de l'avifaune patrimoniale

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Dat obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Znieff II 260014993	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Circus cyaneus (Linnaeus, 1766)	-	2009	UICN France : LC UICN région : VU Znieff DO : ann.I Wash. : ann.A Bonn : ann.II Berne : ann.III PN : art.3	Tourbières des forêts claires de conifères, marais et étangs peu profonds à végétation dense
Znieff II 260014993	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	-	2008	UICN France : NT UICN région : EN Znieff DO : I Wash. : ann.A Bonn : ann.II Berne : ann.III PN : art.3	Plaines ouvertes à hautes herbes, cultures, landes à buissons bas, zones palustres des forêts
Base Fauna Znieff II 260014993	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	2013	2007	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff DO : ann.I Berne : ann.II PN : art.3	Hôte des forêts caducifoliées matures et particulièrement des chênaies, mais il accepte les vieilles hêtraies mélangées et autres forêts de feuillus riches en bois mort sur pied.
Base Fauna	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	1981	-	UICN France : EN UICN Région : CR Znieff DO : ann.I Berne : ann.III PN : art.3 + CNPN	Cet oiseau vit dans une grande variété d'habitats de zones ouvertes parsemées d'arbres et de cultures, se cantonnant aux contrées dont les températures en juillet sont comprises entre les isothermes 15 et 30°C.



Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Dat obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Znieff II 260014993	<i>Aegolius funereus</i> (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm	-	1997	UICN France : LC UICN région : CR Znieff DO : I Berne : ann.II Wash. : ann.A PN : art.3 + CNPN	Espèce strictement liée à la forêt. Inféodée aux vieux arbres, généralement des Hêtres ou des Sapins, creusés de loges de pics, en grande partie de Pic noir. Elle est dépendante de très vastes surfaces d'habitat boisé favorable. Néanmoins, elle nécessite à l'intérieur de la forêt des espaces ouverts pour chasser (clairières, prairies forestières, coupées, trouées).
Base Fauna	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	1976	-	UICN France : VU UICN région : NA Znieff DO : I Berne : ann.II Wash. : ann.A PN : art.3 + CNPN	Vit dans des milieux ouverts à végétation basse mais offrant un couvert suffisant. L'espèce recherche les milieux humides, on la retrouve ainsi dans les landes, friches et prairies humides, marais et tourbières, zones d'envasement, zones dunaires, marécages. Toutefois, le Hibou des marais peut aussi nicher en milieux secs et herbeux, landes sèches et steppes et à l'occasion dans des coupes et clairières ou des jeunes plantations de conifères, voire champs de céréales.
APPB FR3800964 Znieff II 260014993	<i>Bubo bubo</i>	Hibou Grand-Duc	-	2005	UICN France : LC UICN région : NT Znieff DO : I Wash : ann.A Berne : ann.II PN : art.3	Le Grand-duc d'Europe fréquente des habitats très variés : les falaises jouxtant les grandes étendues d'eau, les bords de mer, les garrigues du bassin méditerranéen. Il chasse essentiellement en milieu ouvert ou peu boisé. Pour nicher, il préfère les parois rocheuses et les carrières pourvues de cavités et de surplombs. Il recherche généralement la proximité de l'eau pour boire, se baigner et y trouver de nombreuses proies.
Znieff II 260014993	<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	-	2007	UICN France : LC UICN région : VU Znieff DO : I Bonn : ann.II Berne : ann.II PN : art.3	Landes, plaines sablonneuses, arides ou à végétation pauvres, semi-déserts, champs pierreux et prés.



Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Dat obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Znieff II 260014993	Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	-	1997	UICN France : LC UICN région : LC Znieff DO : I Berne : ann.II PN : art.3	Surtout pinèdes claires à sol sablonneux, coupes, clairières et jeunes parcelles.
Base Fauna	Ciconia ciconia	Cigogne blanche	2012	-	UICN France : LC UICN région : NT Znieff DO : I Bonn : ann.II + accord AEWA Berne : II PN : art.3	L'habitat est généralement constitué de milieux ouverts ou buissonnants dans lesquels la nourriture est facilement accessible, soit notamment les milieux prairiaux et les zones humides. Les massifs forestiers sont évités.
Znieff II 260014993	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	-	2012	UICN France : EN UICN région : EN Znieff DO : I Wash : ann.A Bonn : ann.II + accord AEWA Berne : II PN : art.3	Forêts étendues avec vieux arbres, traversées de cours d'eau ou avec des marais
Znieff II 260014993	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	-	2008	UICN France : LC UICN région : EN Znieff DO : I Wash. : ann.A Bonn : ann.II Berne : ann.III PN : art.3	Milieux arides et ouverts avec reliefs et boisements éparses



Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Dat obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Base Fauna Znieff II 260014993	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	-	2008	PN : art.3 UICN France : LC UICN région : EN Znieff DO : I Wash.: ann.A Berne : ann.II Bonn : ann.II	Falaises côtières ou de l'intérieur, montagnes ; localement, tourbières de la taïga
Base Fauna	Grus grus	Grue cendrée	2012	-	PN : art.3 UICN France : CR UICN région : - Znieff DO : I Wash.: ann.A Berne : ann.II Bonn : ann.II + accord AEWA	Grande variété de milieux humides. En période de reproduction, elle niche dans les tourbières, les abords des étangs, etc. En migration et en hivernage, on peut la rencontrer dans des milieux plus secs
Znieff II 260014993	Hieraetus pennatus (Gmelin, 1788)	Aigle botté	-	1997	UICN France : NT UICN région : EN Znieff DO : ann.I Wash.: ann.A Berne : ann.II Bonn : ann.II PN : art.3	L'Aigle botté fréquente des milieux forestiers entrecoupés d'espaces ouverts ou de landes.
Base Fauna Znieff I 260015453 Znieff II 260014993	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	2003	1998	UICN France : NT UICN région : LC Znieff DO : ann.I Berne : ann.II PN : art.3	Campagne ouverte avec corridors arborés, bocages



Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Dat obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Base Fauna Znieff I 260015066 Znieff II 260014993	Lullula arborea	Alouette lulu	2013	1997	UICN France : LC UICN région : VU Znieff DO : ann.I Berne : ann.II PN : art.3	Niche dans les vignes extensives, ou encore dans les pelouses arbustives, mais n'aime pas les milieux trop refermés ni humides
Base Fauna	Milvus migrans	Milan noir	2013	-	UICN France : LC UICN région : LC DO : ann.I Wash. : ann.A Berne : ann.III Bonn : ann.II PN : art.3	Forêt près des lacs, des cours d'eau et des marais ; jusque dans les villes
Base Fauna Znieff II 260014993	Milvus milvus	Milan royal	2020	1997	UICN France : VU UICN région : EN Znieff DO : ann.I Wash : ann.A Bonn : ann.II Berne : III PN : art.3	Forêts près des lacs, des cours d'eau et marais
Znieff II 260014993	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	-	1997	UICN France : LC UICN région : LC Znieff DO : ann.I Wash : ann.A Bonn : ann.II Berne : III PN : art.3	Forêts à clairières et coupes ; champs avec bosquets, lieux humides
Znieff II 260014993	Picus canus Gmelin, 1788	Pic cendré	-	2008	UICN France : EN UICN région : NT Znieff DO : ann.I Berne : II PN : art.3	Forêts de feuillus, notamment hêtraies et chênaies, claires de préférence, mais présentant une importante diversité de structure.



Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Base Fauna APPB FR3800333	Picus viridis	Pic vert	2015	-	UICN France : EN UICN région : NT Znieff DO : ann.I Berne : II PN : art.3	Peuplements de feuillus dominés par le Hêtre ou le Chêne



Annexe 4 – Liste de l'avifaune observée *in situ*

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN région : LC Znieff
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN région : LC Znieff
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Berne : ann.II PN : art.3
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN région : LC Znieff
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Berne : ann.II PN : art.3
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Berne : ann.II PN : art.3
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Berne : ann.II PN : art.3
Pic vert	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	UICN France : EN UICN région : NT Znieff DO : I Berne : II PN : art.3
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Berne : ann.II PN : art.3
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN région : DD Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.II PN : art.3
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.II PN : art.3



Annexe 5 – Liste des chauves-souris recensées dans la bibliographie

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Znieff II 260014993	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	-	2008	PN : art.2 UICN France : LC UICN région : NT Znieff DH : IV et II Berne : II Bonn : accord eurobats et ann. II	Espèce solitaire, elle fréquente en été les régions boisées et les massifs forestiers assez ouverts où elle chasse aisément. Peut également être observée dans les bocages et les jardins près des boisements.
Znieff I 260030392 Znieff II 260014993	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	-	2021	PN : art.2 UICN France : VU UICN région : - Znieff DH : IV et II Bonn : accord eurobats et ann. II	Chasse dans différents types d'habitats : lisières, mosaïques d'habitats et zones éclairées artificiellement. Espèce cavernicole, en hiver comme en été, il gîte dans des grandes grottes naturelles, des mines, parfois des caves ou des tunnels. Il est très rarement dans les bâtiments.
Znieff II 260014993	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	-	2007	PN : art.2 UICN France : NT UICN région : VU Znieff DH : IV et II Berne : II Bonn : II	De préférence forestière, c'est une espèce arboricole si de vieux grands arbres sont présents.
Znieff I 260030392 Znieff II 260014993	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées	-	2020	UICN France : LC UICN Région : - Bonn : ann.II + accord EUROBATS DHFF : ann.II et IV PN : art.2	Elle fréquente les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les vallées de basse altitude, mais aussi les milieux ruraux, parcs et jardins, et accessoirement les prairies et pâtures entourées de hautes haies ou les bords de rivière.
Znieff I 260030392 Znieff II 260014993	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Grand murin	-	2019	PN : art.2 UICN France : LC UICN région : NT Znieff DH : IV et II Berne : II Bonn : accord eurobats et ann. II	Espèce de basse et moyenne altitude, elle est essentiellement forestière mais fréquente aussi les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois
Base Fauna	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	2000	-	PN : art.2 UICN France : NT UICN région : - DH : IV Bonn : accord eurobats, ann.II	Espèce forestière, elle a une préférence pour les massifs à essences caduques assez ouverts et recherche la proximité des milieux humides. Les milieux fréquentés pour la chasse sont variés : forêts caduques, boisements divers, eaux calmes, mais aussi les vergers et les parcs, voire les éclairages urbains.



Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Base Fauna	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	2013	-	PN : art.2 UICN France : NT UICN région : - DH : IV Bonn : accord eurobats, ann.II	Fréquente tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées.
Znieff II 260014993	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	-	1986	PN : art.2 UICN France : LC UICN région : - Znieff DH : IV et II Bonn : accord eurobats et ann. I	Régions à paysages karstiques, couvertes d'une mosaïque de milieux boisés et bocagers. Il ne s'aventure guère dans les zones réellement montagneuses. Cavernicole et thermophile, il occupe en hiver tous types de gîtes souterrains, naturels ou non (grotte, carrière, cave..). En été il occupe originellement des réseaux karstiques. Occasionnellement, il peut utiliser des bâtiments : combles d'église, de château, maison.
Znieff I 260030392 Znieff II 260014993	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	-	2021	PN : art.2 UICN France : LC UICN région : EN Znieff DH : IV et II Berne : II Bonn : accord eurobats et ann. II	Milieux structurés mixtes, semi-ouverts.
Znieff I 260030392 Znieff II 260014993	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	-	2021	UICN France : LC UICN Région : - Bonn : ann.II + accord EUROBATS DHFF : ann.II et IV PN : art.2	Il fréquente les plaines et remonte jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau, et fréquente aussi les milieux urbains dotés d'espaces verts



Annexe 6 – Liste des amphibiens recensés dans la bibliographie

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs BF	Date obs. INPN	Statut	Habitats
Znieff II 260014993 APPB FR3800333	Alytes obstetricans (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur	-	2014	PN : art.2 UICN France : LC UICN Région : LC DH : IV Conv. Berne : II	Zones semi-arides, des berges ou des terrains en pente avec la présence de pierres ou de matériaux meubles (éboulis, murets, ruines, sablière...), situés à proximité de points d'eau de types et de qualité très divers avec une végétation éparse. On le retrouve également dans une vaste diversité d'habitats peu végétalisés naturels ou parfois anthropisés (landes, pelouses, tourbières, cultures...). Les habitats aquatiques utilisés peuvent aller des rivières et cours d'eau à écoulement lent jusqu'aux étangs et mares de petite taille.
Znieff II 260014993	Bufo calamita Laurenti, 1768	Crapaud calamite	-	1999	UICN France : LC UICN Région : NT Znieff DH : IV Berne : II PN : art.2	Le Crapaud calamite est un nomade. On peut l'observer une ou quelques saisons à un endroit puis plus rien pendant des années... Avant que des individus ne se réinstallent peut-être à nouveau pour quelque temps. Espèce pionnière, il se déplace au gré de l'évolution des milieux aquatiques dans lesquels il pond. Il trouve des milieux de prédilection dans les carrières en exploitation, dans des prairies ou autres zones inondables des vallées, les queues d'étangs, ou dans des vieilles mares en voie d'atterrissement, dans les systèmes bocagers, les cultures ou parfois dans des zones périurbaines. Il sort surtout de nuit, par temps doux et humide. Dans tous les cas, les zones de ponte doivent être peu profondes et bien ensoleillées, comme des flaques et ornières.
Base Fauna	Bufo bufo	Crapaud commun	2013	-	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.III PN : art.3	Nettement inféodée au milieu forestier, mais on peut la rencontrer dans une grande variété de paysages, jusque dans le milieu urbain. Ses habitats de reproduction peuvent être assez variés, mais elle présente une nette préférence pour les étangs.



Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Base Fauna	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	2017	-	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff DH : V Berne : III PN : art.4	Assez ubiquiste, ses habitats de reproduction vont des grandes surfaces en eau (lac, étang) à de plus petits points d'eau (mares, trous d'eau, fossés peu profonds).
Znieff II 260014993	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte	-	1998	PN : art.2 UICN France : NT UICN Région : NT Znieff DH : IV Conv. Berne : II	L'habitat aquatique est composé de points d'eau stagnants, ensoleillés, souvent riches en végétation aquatique mais exempts de poissons
Znieff II 260014993	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	-	1998	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff DH : IV Berne : II PN : art.2	Fréquente principalement les bocages et les prairies humides, mais il n'est pas rare de la croiser dans les forêts de feuillus et les secteurs urbanisés comme dans les jardins des villages. Pour la ponte, elle choisit des milieux stagnants bien végétalisés et stables, le plus souvent d'une surface supérieure à 20 m ² , mais des fossés, gravières et ornières peuvent convenir s'ils sont assez profonds.
APPB FR3800333	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	-	-	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.III PN : art.3	Cette espèce privilégie les forêts de feuillus ou mixte avec points d'eau, ruisseaux.
APPB FR3800333	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	-	-	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.III PN : art.3	Eaux stagnantes des mares, étangs, marécages, ornières, fossés et ruisseaux forestiers, mais aussi des milieux plus artificiels (canaux, abreuvoirs...), mais évite les mares peu profondes des zones agricoles.
Znieff II 260014993	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	-	2005	UICN France : NT UICN Région : VU Znieff DH : annII et IV Berne : ann.II PN : art.2	Les mares allant de 50 à 750 m ² avec une profondeur allant de 50 cm à 2 m sont choisies préférentiellement. Celles-ci peuvent être permanentes ou temporaires : l'assèchement peut être bénéfique à condition qu'il n'entrave pas le développement larvaire ; en effet il empêche la présence de prédateurs (poissons). La présence de végétaux aquatiques est appréciée
APPB FR3800333	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	-	-	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.III PN : art.3	Peu exigeant en termes d'habitats aquatiques (plans d'eau stagnants ou à courant lent). La végétation doit y être tout de même bien fournie, et se trouver à proximité des zones boisées terrestres.



Annexe 7 – Liste des reptiles recensés dans la bibliographie

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Dat obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
APPB FR3800333	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile	-	-	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Berne : III PN : art.3	Se rencontre dans une grande variété de milieux naturels boisés ou non et anthropiques (paysages bocagers, jardins), avec une prédilection pour les micro-habitats présentant un couvert végétal dense dans lequel il peut facilement se dissimuler.
Znieff II 260014993 APPB FR3800333	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse	-	2016	UICN France : LC UICN région : DD Znieff DH : IV Conv. Berne : II PN : art.2	Biotopes variés : landes, tourbières, éboulis, haies, lisières de bois, cours d'eau, talus des voies ferrées, murets de pierres sèches, ...
Base Fauna Znieff I 260015453 Znieff II 260014993 APPB FR3800333	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	2018	2000	PN : art.2 UICN France : LC UICN région : LC Znieff DH : IV Conv. Berne : II	Elle habite dans les endroits secs, ensoleillés, broussailleux et rocheux, mais peut aussi fréquenter des biotopes humides.
Znieff II 260014993	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Lézard des souches	-	2007	UICN France : LC UICN région : NT DH : IV Conv. Berne : II PN : art.2	Landes à genêt sur sable ou encore landes à callunes, ; mais aussi surfaces forestières ouvertes (zones de reboisement, landes forestières, lisières et bordures de chemins forestiers).
Znieff I 260015453 Znieff I 260015066 APPB FR3800333 Znieff II 260014993	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert	-	2011	PN : art.2 UICN France : LC UICN région : LC Znieff DH : IV Conv. Berne : III	Vaste gamme d'habitats : lisières, friches, haie,... de préférence où une végétation basse, fournie et piquante s'est développée
APPB FR3800333	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre à collier	-	-	PN : art.2 UICN France : LC UICN région : LC Berne : III	Elle occupe une grande variété d'habitats souvent en lien avec la proximité de milieux humides, roselières, bords d'étangs... mais peut s'aventurer loin de l'eau en forêt ou plus rarement dans des endroits secs et broussailleux. Elle peut aussi s'accommoder de milieux plus artificiels, bord de voies ferrées, jardins et même certaines zones de cultures.



Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Date obs BF	Date obs. INPN	Statuts	Habitats
Base Fauna APPB FR3800333	Podarcis muralis	Lézard des murailles	2013	-	PN : art.2 UICN France : LC UICN région : LC DH : IV Conv. Berne : III	Ubiquiste
Znieff II 260014993	Vipera aspis (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	-	2018	PN : art.4 UICN France : LC UICN région : NT Znieff Conv. Berne : III	Fréquente les terrains accidentés, broussailles, friches et coteaux boisés ; dans les bocages le long des haies et en lisière des taillis.
Znieff I 260030391 Znieff II 260014993	Zamenis longissimus (Laurenti, 1768)	Couleuvre d'Esculape	-	2018	PN : art.2 UICN France : LC UICN région : LC Conv. Berne : II DHFF : ann.IV	Coteaux rocheux, prairies, bois et lisières

